JUILLET 1984

BULLETIN MUNICIPAL



*_*_*_*_*_*_*

La parution de ce nouveau bulletin arrive à une période où à LOUVIGNE comme ailleurs les difficultés se sont données rendezvous. Votre Conseil municipal y est confronté comme tout un chacun.

Ces difficultés dans la gestion publique, elles s'appellent : hausse des prix - hausse des taux d'intérêts - emprunts difficiles à obtenir, autant de problèmes à prendre en compte pour ne pas casser l'essor de la commune tout en n'écrasant pas le contribuable.

Faut-il céder à la mode et faire comme tout le monde : nous laisser aller à prendre en compte de nombreuses requêtes individuelles ou associatives qui prisent une à une sont sympathiques et partant de bonnes intentions mais dont l'addition constitue un ensemble démesuré qui met à mal l'intérêt général.

Toute gestion doit s'apprécier en fonction des résultats, notre budget établi en fonction de règles simples qui fait appel au bon sens permet de constater que tout en ayant réalisé des travaux d'entretien et des investissements raisonnables, le poids de la fiscalité demeure normale et reste à un niveau moyen des communes de notre importance.

La période des vacances arrive pour un bon nombre d'entre vous, je suis heureux de vous souhaiter un bon repos à tous.

Bien cordialement.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La municipalité de LAVAL, pour équilibrer son budget du service d'enlévement des ordures ménagères, a réclamé la somme de 9 326 F. puisqu'il n'était pas possible de dépasser l'augmentation annuelle de plus de 5 %; seuil limite imposé par l'Etat.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE: Rectificatif

Compte-tenu de l'obligation de ne pas dépasser les 5 %, les tarifs de location de la salle polyvalente sont ainsi fixés :

	COMMUNE	HORS COMMUNE		
- Vin d'honneur	130	238		
- Mariage ou banquet	521	850		
- Soirée dansante privée	328	521		
- Nuit de la Saint Sylvestre	850	1 043		
- Concours de cartes	226	396		
- Assemblée générale	gratuite	260		

Toutes les associations communales ont droit à une location gratuite par an. Ces tarifs sont applicables à compter du 1er Janvier 1984.

GARDERIE

Tarifs

Comme pour la location de la salle polyvalente, les tarifs de garderie sont ainsi fixés, à compter du 1er Janvier 1984

-	journée	scolaire	matin	ou	soir		6,80	F.
	-	scolaire				;	9,65	F.
	~	non-scole				:1	4,75	F.
		irnée non		ire		:	9.65	F.

Fermeture pendant la période des vacances scolaires

Devant le déficit croissant et le manque de fréquentation des enfants à la garderie en période de vacances, le Conseil municipal a pris la décision de fermer les services de garderie et de cantine pendant la période des vacances scolaires.

LOCAL DES ANCIENS

Un poêle à fuel a été acheté pour le local des anciens.

VOIRIE

Comme chaque année l'entretien des divers chemins a été décidé. Il est prévu 8 camions de pierre.

Le revêtement de la chaussée du bourg allant du stop de l'Eglise à la voie communele de la Doyère et d'une partie des trottoirs allant de l'épicerie à la Mairie sera effectué.

En grosses réparations, le chemin de la Rangée, le chemin des Roches et de Bouge seront réparés.

AFFAIRES SCOLAIRES

Les propositions de la Commission des Affaires Scolaires ont été acceptées par le Conseil municipal, à savoir :

- Fournitures scolaires : 70 F. par élève
- Voyage scolaire : 2 000F.
- Transport à la pisicine : 9 voyages
- Electrophone : 600 F. environ
- Bulletin Officiel: 225 F.
- Livres de Math : refusé.

Ces dépenses réparties par enfant s'élèvent à 154,56 F. au lieu de 146,61 F. en 1983.

BUDGET PRIMITIF 1984

Il s'équilibre de la façon suivant, en dépenses et en recettes :

- section de Fonctionnement : 1 CO9 999 F.
- section d'investissement : 187 001 F.
- BALANCE GENERALE..... 1 197 OCC F.

TAUX DES TAXES LOCALES 1984

Les bases d'imposition ayant été réévaluées au niveau national de 12 % pour les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie et de 8 % pour les bases du foncier non bâti, le Conseil municipal a décidé de laisser les mêmes taux qu'en 1983, à savoir :

- taxe d'habitation : 14,77 % - taxe foncière bâtie : 20,00 % - taxe foncière non bâtie : 38,90 % - taxe professionnelle : 23,90 %

COMITE DES FETES : LOCAL POUR LES JEUNES

L'ancien garage de la Commune auprès de la Mairie est mis à la disposition du Comité des Fêtes afin d'y aménager une salle pour les jeunes. Le Matériel est payé par la Commune. L'aménagement est effectué par les membres du Comité des Fêtes.

P. O. S.

L'enquête publique du plan d'occupation des sols de la Commune aura lieu au cours de l'automne prochain. Un commissaire enquêteur sera à la disposition des administrés pour leur apporter de plus amples renseignements.

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE

Compte-tenu de l'avancement des constructions dans le nouveau lotissement "Les Logis du Pré de la Fontaine", 28 parcelles étant vendues, un recensement complémentaire sera effectué à la date du 1er Octobre 1984.

CE QUI S'EST PASSE

CEREMONIE DE REMISE DE MEDAILLES

Le 3 Mars 1984 avait lieu le remise de Médaille de Vermeil Départementale et Communale à Monsieur André CRIBIER, Maire Honoraire et la Médaille d'Argent à Monsieur Jean-Baptiste LEGRAND, Maire-Adjoint pour les remercier de 35 et 25 annéesde dévouement à la Commune.

Cette cérémonie était présidée par Monsieur LANDELLE Claude, Maire, Monsieur des RIEUX, Conseiller Général, et Monsieur d'AUBERT, Député Y participaient également le Conseil Municipal, les membres du B.A.S. et le Personnel communal qui offrirent un vélo à Monsieur LEGRAND et un livre sur la Mayenne à Monsieur CRIBIER; une plante à chacune de leur épouse. Cette agréable manifestation se clôturait par un vin d'honneur.

Nous adressons nos compliments aux récipiendaires.



ENQUETE SUR LES STRUCTURES AGRICOLES PAR LES JEUNES DU LYCEE AGRICOLE DE LAVAL

Courant Avril 84, 5 jeunes du Lycée agricole de Laval ont constitué tout un dossier sur les structures agricoles de la commune de LOUVIGNE, dont voici leur conclusion :

"Louvigné demeure une commune rurale bien qu'ayant subit l'influence du dévelopement socio-économique de LAVAL. Cette influence tend d'ailleurs à stagner à cause du contexte économique actuel.

"La population active agricole, de plus en plus âgée, tend à diminuer.

"Dans 10 ans, dans le pire des cas, 32 % des terres seront libérées.

"Une prise de conscience de ce problème est indispensable.

"Il faut y penser et réagir."

Ce dossier d'enquête est à la disposition de la population de LOUVIGNE. Il peut être consulté en Mairie.



UN PEU D'HISTOIRE

Parcisse anciennement de l'archidiaconé de Sablé et du doyenné de Sablé au-delà de l'Ouette ; - de l'élection, du ressort judiciaire et du grenier à sel de Laval; - du district de Laval et du canton de Soulgé le Bruant en 1790 ; - de la Mission de Laval EN 1797 ; érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de la Trinité de Laval et du doyenné d'Argentré.

Eglise , priorale et curiale, dédiée à Saint Martin ; nef plus large que le choeur qui a été reconstruit et prolongé au XIVè siècle comme l'indique la fenêtre du pignon, et au côté méridional duquel les seigneurs de Marboué firent bâtir, également au XIV è siècle, une chapelle servant aujourd'hui de sacristie. Les Fenêtres à meneaux et rosaces en granit de cette chapelle sont élégantes. Des peintures murales décoraient les murs. On y reconnait encore la scène de la Création (?) avec quatrain dont on ne neut plus lire que quelques mots en caractères gothiques : Adam le père des hommes. . . , formé au champ. . . L'autel de cette chapelle existe avec un retable de 1703. Deux petits autels accostent l'arcade d'entrée du choeur. Rien dans l'appareil des murs extérieurs ni dans les fenêtres, toutes reprises, qui indique une époque. La date de 1757 sur la porte peut être celle de la construction de la tour. Un fragment de bar relief en terre cuite et décorations polychromes représentant la Nativité trouvé dans l'église de LOUVIGNE, est conservée au nusée de LAVAL. C'est un objet artistique. Le musée de Cluny possède un retable complet, de mêne facture, provenant de la chapelle Saint-Eloi près de Bernay (Eure).

Un Saint-Martin mutilé et vermoulu, en bois, est au-dessus de la grande porte.

(à suivre)

QUELQUES RAPPELS

BENNE A ORDURES

Une benne à ordures non mènagères est mise à la disposition de la population, rue du Prieuré du 29 Juin 1984 au 3 juillet 1984.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Comme chaque année le secrétariat de mairie sera fermé du 1er Août au 26 Août I984. Des permanences seront assurées par la Secrétaire de Mairie de FORCE les 2 - 7 - 09 - 16 - 21 - 23 Août I984, de 9 heures à 12 heures.

CHIENS ET CHATS

Il est rappelé le manque de correction des propriétaires de chiens et chats qui laissent leurs animaux en divagation. Il est désagréable de trouver sa poubelle renversée les trottoirs souillés.

Lorsqu'on choisit d'avoir un compagnon à quatre pattes, il faut savoir en assurer les contraintes inévitables afin d'éviter à la population des désagréments.



VIE ASSOCIATIVE

POUR VOS LOISIRS A LOUVIGNE

RETENEZ CES DATES ! ! ! !

1er juillet : rallye pédestre annulé remplacé par le 13 Juillet

13 juillet : Rassemblement à 21 heures Place de la Mairie à
LOUVIGNE - Vente de Lampions.
21H30 Départ du défilé dans le bourg et les lotissements, retour au terrain de Sports pour la soirée
dansante gratuite (avec orchestre) à partir de 22H.30
Buvette - Casse croûte - Saucisses.

8 Septembre : Méchoui au terrain de Sports à partir de 19 heures suivi de son bal gratuit. Les cartes seront en vente chez les commerçants.

9 Septembre : 14 heures attractions - jeux divers - Journée de détente

9 Septembre : Reprise du Championnatde Football.

En novembre : Comité des Fêtes : Concours de belote.

Toute la population est conviée à ces manifestations.

VENEZ NOMBREUX ! ! ! ! ! ! !

COMITE DES FETES Nouveau bureau

Président d'Honneur : Monsieur LANDELLE Claude, Maire

Président : Monsieur RABOT Claude

Vice - Président : Monsieur HOUDAYER Daniel

Secrétaire : Madame GUIBERT Maryvonne

Secrétaire-Adjoint : Monsieur DELIGEON Jean-Pierre

Trésorière : Madame FORTIN Josette

Trésorier-Adjoint : Monsieur MOUSSAY Alain

Nouveaux membres : Madame PEYLET Françoise

Monsieur MOUSSAY Jean

Les membres démissionnaires étaient : Madame GUIOT - Monsieur PRUVOST - Monsieur MARBAUD et Mademoiselle BOUVET.

" ASSOCIATION SPORTIVE DE BASKET " *-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Le Comité est composé de 7 membres :

Présidente : Madame LEDUC

Trésorière : Madame MASSEROT

Membres : Monsieur CCQUELIN

Madame GADOUAIS

Madame BIGNE

Monsieur BARROCHE Monsieur COUTARD

Entraineur minimes : Monsieur COUTARD

Entraineur poussines : Mle RABOT et Mle GADOUAIS.

Le club possède actuellement 22 licenciées pour 2 équipes.

Les minimes en lère et 2ème phase ont terminé 3ème.

Les poussines en lère phase ont terminé 2ème et en 2ème phase 3ème et en poule finale 5 ème sur 8 équipes.

